

Toulouse, le 19 octobre 2012

Formation de pilotes: ATR obtient la première certification en France selon les nouvelles règles EASA

Le Centre de Formation de pilotes d'ATR s'est vu remettre aujourd'hui le certificat FR.ATO.0001 en tant que premier organisme de formation en France répondant aux nouvelles normes Européennes « PART FCL », qui définissent désormais les exigences communautaires pour les licences de navigants. ATR devient ainsi le tout premier « Approved Training Organization » en France, selon cette nouvelle réglementation impulsée par l'Agence Européenne de Sécurité Aérienne (EASA).

Le certificat a été remis à ATR par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), qui a validé la mise en application par ATR de ces nouvelles règles. Celles-ci exigent une refonte de l'organisation et des manuels de formation, désormais harmonisés sur le plan européen, ainsi que l'intégration d'un nouveau système de management de la sécurité dans le cadre de la formation de pilotes. En France, environ 800 organismes sont concernés par ces nouvelles réglementations. Ces organismes incluent des constructeurs aéronautiques, des compagnies aériennes, des centres de formation et des aéroclubs, dont la formation de pilotes fait également partie de leurs activités.

Mme Florence Rousse, directrice de la sécurité de l'Aviation civile, a souligné « la grande réactivité d'ATR pour être conforme le plus rapidement possible avec les nouvelles règles de l'EASA ». Et d'ajouter : « Cette première certification en France aura sans doute un effet très positif sur les autres organismes dans le but d'assurer une pleine conformité d'ici à fin avril 2013, date limite pour assurer la transition vers la nouvelle réglementation ».

M. Lilian Braylé, Directeur du Service Clients d'ATR s'est montré « très heureux d'avoir obtenu la toute première certification ATO en France. Cette certification souligne la qualité de la formation qui est proposée et la modernité de l'ensemble d'outils mis à disposition de nos élèves. Avec la croissance de la flotte d'ATR dans le monde, nous nous devons d'assurer l'excellence dans les formations que nous proposons. L'obtention de cette nouvelle certification s'inscrit dans cette logique d'exigence et illustre la réactivité dont nous avons fait preuve pour sa mise en application ».

À propos d'ATR :

Fondé en 1981, ATR est devenu le leader mondial sur le marché des avions régionaux jusqu'à 90 places. Depuis sa création, ATR a vendu environ 1 200 avions, exploités par plus de 186 opérateurs dans 90 pays. Les ATR ont cumulé plus de 21 millions d'heures de vol. ATR est un partenariat à parts égales entre deux acteurs aéronautiques européens majeurs, Alenia Aermacchi (société du Groupe Finmeccanica) et EADS. Le siège social d'ATR se situe à Toulouse. ATR est certifié ISO 14001, la norme de référence internationale dans le domaine du respect de l'environnement.

Pour de plus amples informations, connectez-vous sur www.atraircraft.com.

Contact presse ATR

David Vargas

Tél. : +33 5 62 21 66 14

E-mail : david.vargas@atr.fr